



RAPPORT ANNUEL DES MINOTIERS, 2007 - 2008



CONFIDENTIALITÉ : La loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de cette enquête qui permettraient d'identifier une entreprise sans que celle-ci en ait donné l'autorisation par écrit au préalable. Les données déclarées sur ce questionnaire resteront confidentielles et elles serviront exclusivement à des fins statistiques. Les dispositions de la Loi sur la statistique qui traitent des données confidentielles ne sont modifiées d'aucune façon par la Loi sur l'accès à l'information ou toute autre loi.

AUTORITÉ : Renseignements recueillis en vertu de la Loi sur la statistique, lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19. En vertu de la Loi sur la statistique, il est obligatoire de répondre à cette enquête.

OBJECTIF DE L'ENQUÊTE : Ces renseignements sont demandés pour permettre de fournir aux exploitants agricoles et aux administrations publiques des données précises et actualisées sur les minoteries.

ACCORD DE PARTAGE : Pour éviter qu'il y ait répétition dans les demandes de renseignements, la présente enquête est menée en vertu d'un accord de collaboration avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, en vertu de l'article 12 de la *Loi sur la statistique*. Vous pouvez refuser de partager vos renseignements avec le ministère de l'Ontario en communiquant votre décision par écrit au Statisticien en chef et en retournant votre lettre avec le questionnaire rempli dans l'enveloppe-réponse ci-jointe.

INSTRUCTIONS : Retourner *d'ici deux semaines* votre questionnaire rempli par la poste à la Sous-section de la commercialisation des grains, Division de l'agriculture, Statistique Canada, Ottawa K1A 0T6 ou par télécopieur au (613) 951-3868. Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou autres modes électroniques peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception du document, Statistique Canada offrira le niveau de protection garanti pour tous les renseignements recueillis aux termes de la Loi sur la statistique. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec la Sous-section de la commercialisation des grains au (613) 951-8714.

DU 1^{er} AOÛT 2007 AU 31 JUILLET 2008.

Nombre de jours d'exploitation au cours de la campagne agricole jours
Capacité totale de la minoterie (journées de 24 heures) tonnes

BLÉ DE MOUTURE

Blé moulu	Quantité moulue	Stocks de blé au 31 juillet 2008 (Inclure le blé détenu dans les cellules de la minoterie et en entrepôt non agréé. Exclure le blé qui vous appartient et qui est entreposé dans des silos agréés.)
Blé roux de printemps de l'Ouest canadien (y compris le blé extra fort roux)	tonnes métriques	tonnes métriques
Blé rouge d'hiver de l'Ouest canadien		
Blé tendre blanc de printemps de l'Ouest canadien		
Blé dur ambré de l'Ouest canadien		
Blé de printemps Canada Prairie (roux ou blanc)		
Blé de force blanc de printemps de l'Ouest canadien		
Autre blé de l'Ouest (précisez)		
Blé de l'Ontario: hiver		
printemps		
Blé du Québec: printemps		
hiver		
Autre blé de l'Est (précisez)		
Importations (précisez)		
TOTAL, BLÉ		

FARINE DE BLÉ PRODUITE

Carrière de farine	Quantité produite	Stocks de farine au 31 juillet 2008
Farine n° 1 de printemps ou «fine fleur» (y compris la semoule)	tonnes	tonnes
Farine n° 2 de printemps «fleur» (y compris pour les boulangeries)		
Farine n° 3 de printemps «fleur» (y compris pour l'exportation)		
Farine de blé entier et graham		
Farine de blé tendre		
Farine de blé dur et semoule		
Farine de qualité inférieure		
TOTAL, FARINE DE BLÉ		

ISSUES DE BLÉ PRODUITES

Description	Quantité produite	Stocks de déchets de mouture au 31 juillet 2008
DÉCHETS DE MOUTURE	tonnes	tonnes

RAPPORTER POUR L'ANNÉE 2007 - 2008

CÉRÉALES SECONDAIRES MOULUES (sans les moutures pour l'alimentation des animaux)

Céréales secondaires	Quantité de grain moulu				Stocks de céréales secondaires au 31 juillet 2008 dans les cellules et dans les installations non agréées. Exclure les céréales dans les silos agréés.
	Total	de l'Est	de l'Ouest	Importé	
Avoine	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
Orge					
Seigle					
Maïs					
Grain semi-transformé, ex. gruau d'avoine (précisez) _____					
Autre céréale (précisez) _____					

PRODUITS DE CÉRÉALES SECONDAIRES

Produits de céréales secondaires pour consommation humaine et issues	Quantité produite	Stocks des produits de céréales secondaires au 31 juillet 2008
	tonnes	tonnes
Avoine : farine d'avoine		
farine grossière d'avoine		
flocons d'avoine		
grauau d'avoine		
Orge : farine d'orge		
farine grossière d'orge		
orge mondée et perlée		
Seigle : farine de seigle		
farine grossière de seigle		
Maïs : farine de maïs		
farine grossière de maïs		
grauau de maïs, tous genres		
grosse semoule de maïs		
Autre (précisez)		
TOTAL, ISSUES (son, écalures, etc.) produites au moment de moudre les céréales secondaires figurant ci-dessus		

TOTAL, ISSUES (son, écalures, etc.) produites à l'heure de moudre les céréales secondaires figurant ci-dessus

Personne à contacter :

Courriel :

Numéro de téléphone :

COMMENTAIRES : Veuillez indiquer tout événement inhabituel qui pourrait influer sur les données de cette année tel que la maintenance, la fermeture pour des vacances, les grèves ou tout autre changement dans les opérations.